

N°02/03.2013

PRÉAVIS N° 02/03.2013

RAPPORT DE GESTION 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de : Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski et Olivier Jeanneret, s'est réunie le mardi 5 mars 2013, à la salle de conférences de la PRM, Pl. Saint-Louis 2, à Morges, en présence de Messieurs Daniel Buache, Florian Châtelain, Jean-François Person, Roger Burri, tous délégués du Comité de direction, ainsi que du Major Philippe Desarzens commandant de la PRM.

Les suppléants ont aussi participé à cette séance, à titre informel et voix consultative.

2 SITUATION

Le premier rapport de gestion pour l'année 2012 présente la particularité de regrouper à la fois la 1^{ère} partie de l'année sur l'ancienne organisation Sécurité Région Morges, et la 2^{ème} partie de l'année sur la nouvelle organisation, officiellement en fonction depuis le 1er juillet 2012, Association de communes Police Région Morgienne (appelée par la suite PRM).

D'un commun accord avec le Comité de direction, le rapport de la commission de gestion traitera de l'ensemble de l'année 2012, bien qu'elle ait des rapports de gestion séparés pour chaque commune partenaire provenant du Comité de direction. Ces documents ont été envoyés à chaque membre du Conseil Intercommunal de la PRM.

A l'avenir le rapport annuel de gestion traitera de l'ensemble de la PRM avec, si nécessaire, des chapitres spécifiques pour les communes partenaires.

Fort de ce qui précède, la commission s'est attachée à faire une synthèse de l'ensemble des rapports annuels et de traiter certains points qui lui paraissaient utiles de relever.

3 HISTORIQUE

Avec la Réforme policière et l'entrée en vigueur de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) au 1^{er} janvier 2012, Morges a scellé l'avenir de son service de police en Association de communes avec Prévèrenge, Saint-Prex et Tolochenaz.

Ces quatre partenaires ont décidé de créer une Association de communes : Police Région Morges (PRM), qui a vu le jour le 26 juin 2012.

Cependant, l'ancienne organisation Sécurité Région Morgienne était déjà active sur le territoire des quatre communes dès le 1^{er} janvier 2012, date à laquelle les 5 collaborateurs de la Police de Saint-Prex ont été intégrés opérationnellement à la structure morgienne.

2012, année de tous les dangers s'il en était, avec la hausse prévue des délits au niveau cantonal et un manque d'effectifs annoncé. Heureusement, la Police Région Morges a su effectuer le virage et a réussi à garder suffisamment de monde sur le terrain.

Comme annoncé dans les conclusions du rapport 2011 de la Sécurité Région Morgienne, une forte hausse des chiffres en matière de vols, cambriolages et effractions est constatée. Pour rappel, la PRM a reçu de nouvelles prérogatives, soit : l'établissement de constats et la prise de plaintes.

C'est pourquoi, la PRM traite plus de cas qu'en 2011. Toutefois, cela ne veut pas forcément indiquer qu'il y a eu une augmentation de ces délits dans notre région, étant donné que précédemment ils étaient traités par la Gendarmerie. Il s'agit simplement d'un report des chiffres.

4 POLICE REGION MORGES PRM

4.1 *ORGANISATION DU SERVICE*

La Police intercommunale s'est restructurée afin de répondre efficacement aux nouvelles exigences légales et opérationnelles.

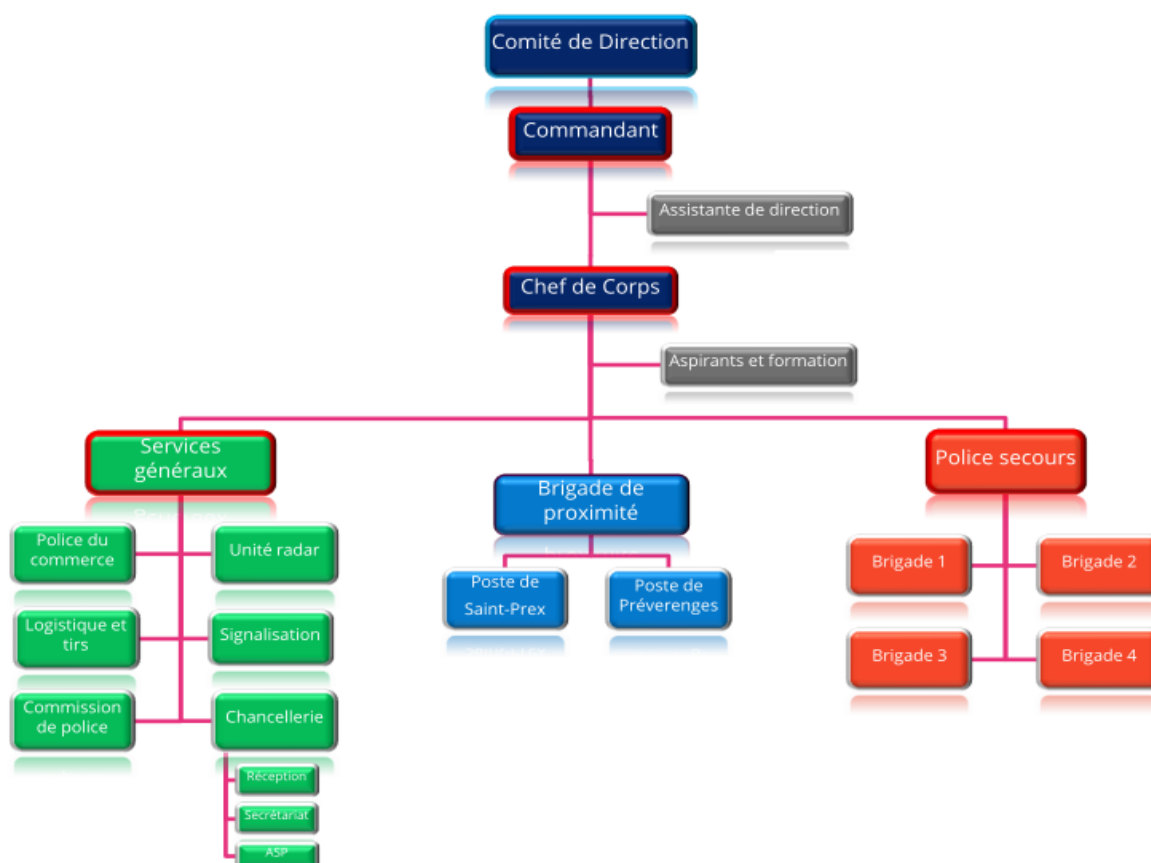
Le niveau du commandement a été restructuré et un nouveau rythme de conduite a été instauré, afin d'améliorer la conduite et la communication.

La PRM a été subdivisée en trois sections principales : les services généraux, police secours et la brigade de proximité.

Désormais, les tâches optionnelles, à savoir le Service de la signalisation routière, la Police du commerce, le Service des inhumations, le contrôle du stationnement et la Commission de police, font l'objet d'un contrat de prestations entre la Ville de Morges et la PRM.

La subdivision police secours assure les missions générales de police 24h/24, 7/7. Ce service est en mesure d'intervenir sur deux événements en simultané et d'assurer une réception ouverte en permanence. Par ailleurs, depuis 2012, police secours procède à l'enregistrement des plaintes pénales, aux constats de vols par effraction et intervient en cas de violences domestiques.

La brigade de proximité, forte de quatre personnes, a été mise en place, et elle augmente la visibilité de la police auprès de la population. Ses activités consistent principalement à assurer des présences préventives, de démarcher les commerçants, d'assurer le suivi des situations sécuritaires complexes, de résoudre des conflits et de dispenser les cours de prévention scolaire et routière.



4.2 IDENTITÉ VISUELLE



Une nouvelle identité visuelle a été développée pour marquer le nouvel ancrage régional, avec l'objectif de créer un logo intemporel, sachant que l'Association de communes est appelée à s'élargir aux communes avoisinantes qui le souhaitent.

Cette identité véhicule les valeurs qui sont le reflet des activités de la PRM :

- La vague rouge rappelle la bannière du chef-lieu, la Ville de Morges.
- L'asymétrie du logo illustre que notre action s'inscrit dans la continuité et qu'elle se poursuit.
- L'arrière-plan strié reflète le dynamisme et la rapidité d'intervention.
- Les deux bleus, identiques à ceux de l'uniforme, rappellent que la PRM se fond dans le paysage policier romand.
- Pour finir, la typographie douce et arrondie contraste avec l'arrière-plan dynamique et illustre le côté rassurant et protecteur des forces de l'ordre.



4.3 FORMATION CONTINUE

Un effort important a été consenti en matière de formation en 2012. D'une part, l'attribution de nouvelles prérogatives a été accompagnée de nombreux modules obligatoires de mise à niveau des compétences. Cela a représenté quelque 80 heures de formation par collaborateur policier.

D'autre part, à l'interne, la PRM a développé des collaborations avec des entreprises spécialisées afin d'optimiser la formation des cadres et d'améliorer la sécurité personnelle. Aussi, les heures de formation en self-défense et au tir seront augmentées.

Un programme de formation des cadres intitulé "Leadership et conduite" a été mis en place avec une société.

Afin de donner de la consistance à la Charte des valeurs, développée de 2011 à 2012, les collaborateurs de police secours et de la brigade de proximité suivent désormais des séminaires de formation en éthique, droits de l'homme et analyse de pratique.

4.4 OPÉRATIONNEL

Le travail préventif de la police a été structuré et organisé de sorte à ce qu'il représente une part prépondérante du travail planifié. Une présence équitable sur l'ensemble du secteur d'intervention a été assurée.

Pour pallier le sentiment d'insécurité à la Gare de Morges, la police y a maintenu une présence quotidienne pour y augmenter la visibilité des forces de l'ordre.

Deux opérations de police coordonnées ont été mises en place, notamment avec des appuis de la Gendarmerie, de la Police de sûreté et de la Police des transports. Ces mesures ont permis d'occuper la voie publique et de suivre l'évolution de la situation sécuritaire en ville de Morges.

L'année 2012 a également vu l'ouverture de deux nouveaux centres EVAM, l'un à Morges et l'autre à Prévèrenge. Ces structures d'accueil ont fait l'objet d'un accompagnement particulier de la part de la police.

4.5 PERSONNEL/ EFFECTIFS

Situation au 31 décembre 2012 :

	Janvier 2012	Juillet 2012	Décembre 2012	Planification 2012	Etat au 01.07.2013	Planification 2014
Direction	5	5	5	5	5	5
Police secours	28 (-6)	29 (-5)	30 (-4)	34	33 (-1)	36
Police de proximité	3 (-1)	4	4	4	4	6
Services généraux	10,8 (-3)	10,8 (-3)	11,8 (-2)	13,8	13,8	14,8
Académie	4 (-1)	4 (-1)	4 (-1)	5	5	2..3
Postes non repourvus	(-11)	(-9)	(-7)			

Police secours a été en sous-effectif durant toute l'année 2012 /entre 6 et 4 ETP de moins que nécessaire.

La brigade de proximité n'a pas atteint son effectif complet qu'en cours d'année.

Le recrutement des Assistants de sécurité publique (ASP) et de la remplaçante du chef de la chancellerie, s'est échelonné sur 2012, voire 2013.

Un aspirant à l'Académie de police a quitté la PRM.

En 2013, les effectifs seront plus proche de la planification (manque 1 ETP à police secours).

En 2014, les effectifs planifiés seront vraisemblablement atteints, sauf départs imprévus.

4.6 ENGAGEMENT / ACTIVITÉS

4.6.1 POLICE SECOURS

Ce sont 2'680 interventions (4'230 annonces de cas tout confondu en 2011) à Morges, 1'136 interventions sur le territoire des communes membres de la PRM (989 annonces de cas tout confondu en 2011) et 31 interventions sur d'autres communes, qui ont occupé nos quatre brigades police secours évoluant en tournus 24/24. La palette de prestations des agents de la sécurité urbaine est adaptée au milieu dans lequel évolue la police morgienne. La police a procédé à 430 opérations de contrôles d'identité à Morges (256 en 2011) et 174 sur le territoire des autres communes partenaires (40 en 2011).

4.6.1.1 *AGRESSIONS, BAGARRES, MŒURS*

La police est intervenue à 111 reprises, contre 119 en 2011 et 181 en 2010.

4.6.1.2 *CAMBRIOLAGES, VOLS, EFFRACTIONS, VOLS DE VÉHICULES*

Elle a été appelée à intervenir dans 558 cas (464 en 2011).

4.6.1.3 *DROGUE*

Elle a interpellé 55 consommateurs et petits trafiquants (64 en 2011).

4.6.1.4 *ARRESTATIONS*

Par une présence ponctuelle dans la rue, la police a arrêté 93 personnes signalées ou en flagrant délit (63 en 2011).

4.6.1.5 *BRIGADE CANINE*

Le binôme homme-chien a rédigé 6 rapports.

4.6.1.6 *MISE EN CELLULE*

24 personnes ont été mises en cellule (78 en 2011), soit :

- 13 à disposition des autorités judiciaires,
- 11 pour bagarre, ivresse et scandale, et 30 personnes en garde à vue.

Aucun enregistrement vidéo des cellules n'a été demandé par l'appareil judiciaire.

4.6.1.7 *CONSTATS D'ACCIDENTS, RAPPORTS, PROCÈS-VERBAUX*

En ce qui concerne les accidents, 155 ont été enregistrés pour Morges et 66 pour les autres communes membres de la PRM.

Ils se répartissent comme suit :

Morges

56 rapports, dont :

- 35 pour des accidents avec dégâts matériels,
- 21 pour des accidents avec lésions corporelles (2 enfants, 7 adolescents et 12 adultes),
- 99 pour des arrangements à l'amiable.

Partenaires PRM

36 rapports, dont :

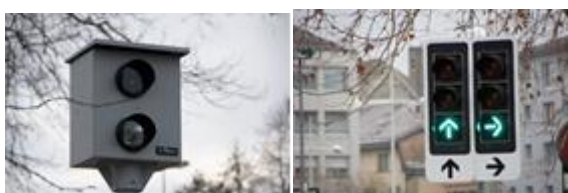
- 21 pour des accidents avec dégâts matériels,
- 15 pour des accidents avec lésions corporelles (1 enfant, 4 adolescents et 10 adultes),
- 30 pour des arrangements à l'amiable.

Sur la totalité des accidents sont dénombrés :

- 23 fuites après accident,
- 12 automobilistes en état d'ivresse,
- aucun accident mortel.

4.6.2 CONTRÔLE DES INSTALLATIONS LUMINEUSES DE RÉGULATION DU TRAFIC

4.6.2.1 CONTRÔLES FEU ROUGE ET VITESSE



Depuis 2009, tous les feux de Morges sont conçus pour recevoir des boîtiers de contrôle feu rouge + vitesse, mais ne sont pas équipés en permanence.

9'277'030 véhicules ont été dénombrés par nos installations de contrôle automatique (8'351'400 en 2011). Seules 9'224 infractions ont été dénoncées (7'859 en 2011), soit 0.09% et se répartissent comme suit :

- 2'059 infractions chiffre 309.1 (ne pas observer un signal lumineux),
- 516 infractions chiffre 306.3 (ne pas poursuivre sa route dans la direction indiquée par la flèche).

4.6.2.1.1 EXCÈS DE VITESSE

- 1 à 5 km/h 5'104
- 6 à 10 km/h 1'304
- 11 à 15 km/h 188
- plus de 15 km/h 53

dont infractions entre 16 et 24 km/h transmises en Préfecture 50

dont infractions de 25 km/h et plus transmises au Juge d'instruction 3

Depuis l'installation des ampoules LED, il a été une nette diminution des infractions feu rouge. Ceci est dû à une meilleure perception des feux dans toutes les conditions de lumière.

4.6.2.1.2 RADAR PRÉVENTIF (SPEEDY)



Près de 214 jours d'utilisation pour l'année 2012. L'appareil a également été installé sur les Communes de Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.

Placée dans des endroits à risque, l'installation permet de sensibiliser les usagers sur le respect de la vitesse autorisée (statistiques voir rapport respectif pour chaque commune).

4.6.2.1.3 RADAR MOBILE RÉPRESSIF



Globalement près de 130'000 véhicules ont été contrôlés.

Approximativement 6'000 infractions ont été dénoncées (4.38%) et se répartissent comme suit :

- 1 à 5 km/h ~68 %
- 6 à 10 km/h ~23 %
- 11 à 15 km/h ~6 %
- plus de 15 km//h ~3 %

dont 2% des infractions ont été transmises en Préfecture (entre 16 et 24 km/h) et 0,2% au Juge d'instruction (25 km/h et plus).

Les trop grands dépassements de vitesse en localité sont sanctionnés administrativement par le Service des automobiles de la manière suivante :

- plus de 21 km/h = retrait de permis d'une durée de 1 mois,
- plus de 26 km/h = retrait d'une durée de 3 mois.

Cela représente pour les infractions graves commises à Morges, 54 permis retirés en 2012 (67 en 2011).

Les vitesses maximales enregistrées ont été de :

- 98 km/h en localité (zone 50 km/h),
- 131 km/h hors localité (zone 80 km/h).

4.6.3 BUREAU DES OBJETS TROUVÉS

Chaque commune à sa propre organisation.

4.6.4 CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Chaque commune à sa propre organisation.

4.6.5 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION ROUTIÈRE

La PRM est active dans la prévention routière par différentes actions, telles que :

- Diverses campagnes d'affichage, en collaboration avec le Bureau de Prévention des Accidents (BPA), la Police cantonale et le Conseil de la Sécurité Routière (CSR).
- Visites dans les écoles : durant les mois de septembre, octobre et décembre, 72 classes de Morges, Préverenges et Saint-Prex ont été visitées, totalisant 1'335 élèves des niveaux enfantine et premier cycle primaire (Morges : 16 classes/261 élèves, Préverenges : 42/806, Saint-Prex : 14/268).
- Formation de patrouilleurs scolaires : 17 nouveaux patrouilleurs scolaires ont été formés au mois de septembre.

5 VÉHICULES

Le Service de police dispose de 11 véhicules et de 4 vélos, soit :

- 4 voitures police de 1^{ère} intervention,
- 1 voiture 2^e intervention (ex-véhicule Police de Saint-Prex),
- 1 voiture banalisée,
- 1 voiture affectée à la brigade de proximité,
- 1 voiture affectée aux contrôles de vitesse,
- 2 fourgons affectés au Service de la signalisation.

6 ÉVOLUTION DE LA PRM

A fin 2012, les Communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges se sont approchées du Comité de direction pour leur faire part de leur intérêt à rejoindre l'Association de Communes PRM.

Après de nombreuses rencontres et discussions, au printemps 2013 un préavis de demande d'adhésion devrait être déposé et soumis aux différentes autorités pour acceptation. Vraisemblablement, courant 2013, ces 2 nouvelles communes devraient rejoindre officiellement la PRM.

7 APPRÉCIATION

2012, fut une année de transition et d'organisation, où la PRM s'est vue dotée de nouvelles prérogatives. 2013 sera une année d'évolution et de consolidation.

La nouvelle organisation a permis d'améliorer encore l'efficacité de la police auprès du citoyen, de répondre à ses attentes et d'apporter un meilleur niveau de sécurité.

Une forte présence sur le terrain et une meilleure connaissance de celui-ci par les collaborateurs de la PRM ont permis de renforcer la confiance et les liens entre la population et la police.

À part quelques points spécifiques qui sont en augmentation, ceci par une présence accrue sur le terrain et par la prise en charge de nouvelles compétences, les chiffres des rapports annuels permettent de constater que l'efficacité de la PRM a bien été réelle et ce, malgré la hausse notoire de la criminalité dans le canton

Les craintes pour 2012 étaient à priori complètement pessimistes et, au contraire, des progrès sensibles ont été notés. Malgré tous les changements survenus au sein de la police, la motivation et la volonté des collaborateurs sont restées sans faille, ce qui a permis de délivrer un service de qualité et efficace.

8 COMMENTAIRES ET REMARQUES

8.1 *COMMENTAIRES ET REMARQUES DES DÉLÉGUÉS RESPECTIFS DES COMMUNES PARTENAIRES*

8.1.1 COMMUNE DE MORGES

Voir annexe N° 1 du présent préavis.

8.1.2 COMMUNE DE PRÉVERENGES

Pas de commentaires ou remarques.

8.1.3 COMMUNE DE SAINT-PREX

Pas de commentaires ou remarques.

8.1.4 COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Pas de commentaires ou remarques.

8.2 COMMENTAIRES ET REMARQUES DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission, à l'unanimité accepte les rapports de gestion relatifs à chaque commune partenaires tels que présentés.

Pour cette année, la commission demande de procéder selon l'ordre d'adoption suivant :

1. pour les délégués de la Commune de Morges, rapport annuel spécifique du Comité de direction ;
2. pour les délégués de la Commune de Préverenges, rapport annuel spécifique du Comité de direction ;
3. pour les délégués de la Commune de Saint-Prex, rapport annuel spécifique du Comité de direction ;
4. pour les délégués de la Commune de Tolochenaz, rapport annuel spécifique du Comité de direction ;
5. Pour tous les délégués (Conseil intercommunal), rapport de gestion de la commission ad hoc.

9 VOEUX

La commission de gestion de l'Association de Commune Police Région Morges PRM formule les vœux suivants :

1. La commission demande au Comité de Direction d'étudier un règlement de police unifié PRM, ceci dès que les deux nouvelles communes seront intégrées.
2. La commission demande au Comité de Direction que les rapports d'activités soient regroupés en un seul rapport PRM avec, si nécessaire, des chapitres spécifiques aux communes partenaires.
3. La commission demande au Comité de Direction que le budget 2013 soit réactualisé avec l'intégration des deux nouvelles communes, ceci afin de permettre en fin d'exercice 2013 de pouvoir comparer valablement comptes et budgets.
4. La commission demande qu'une information générale se fasse tant au niveau du Conseil intercommunal, Comité de Direction, Commissions ad hoc, Bureau, sur les procédures à tenir et à respecter.
5. La commission demande au Comité de Direction que les comptes soient présentés avec des commentaires ou remarques, afin de permettre une meilleure interprétation et compréhension.

10 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de donner décharge au Comité de Direction de sa gestion administrative pour l'année 2012 ;
2. de remercier et féliciter le Comité de Direction pour sa mise en place et sa gestion de l'Association Police Région Morges ;
3. de remercier l'ensemble du corps de Police Région Morges pour son engagement, sa motivation et son efficacité à l'exécution de leur missions ;
4. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat pour 2012.

Pour la commission de gestion :

Madame : Carine Tinguely, membre – Saint Prex

Messieurs : Richard Bouvier, membre– Morges

André Cegielski, membre– Préverenges Président/Rapporteur

Olivier Jeanneret, membre – Tolochenaz

au nom de la commission
le président-rapporteur

André Cegielski

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 28 mai 2013.

Annexe : N° 1 – Tâches optionnelles Morges